

le 11 février 2015

## CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

-----

Séance des 9, 10 et 11 février 2015

**2015 DAC 98** Subvention (100.000 euros) et convention avec le Mémorial de la Shoah (4e).

**Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération, en date du 27 janvier 2015, par lequel Mme la Maire de Paris lui demande de l'autoriser à signer avec le Mémorial de la Shoah une convention relative à l'attribution d'une subvention;

Vu l'avis du Conseil du 4e arrondissement, en date du 26 janvier 2015 ;

Sur le rapport présenté par Mme Catherine VIEU-CHARIER, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 100.000 euros est attribuée à la Fondation Mémorial de la Shoah.

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer avec cette fondation, 17, rue Geoffroy l'Asnier à Paris 4e, la convention, dont le texte est joint à la présente délibération. 19627. 2015\_00566.

Article 3 : La dépense correspondante, soit 100.000 euros sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2015, nature 6574, rubrique 323, ligne VF40001 : Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la Mémoire.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**

